



AISMLE

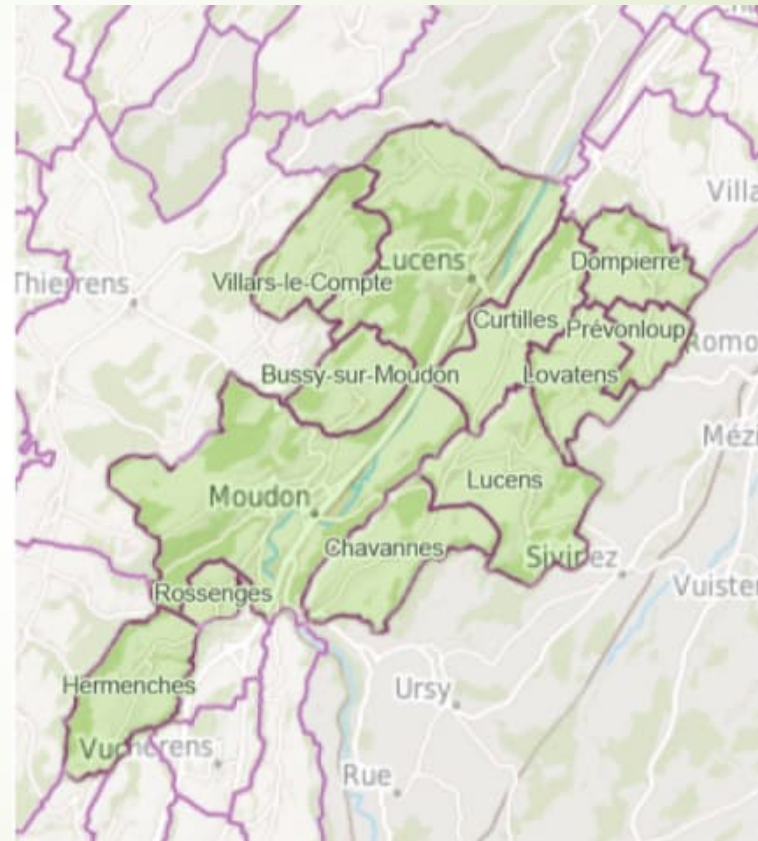
Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association

Les 11 communes membres constituent une association de communes régie par la Loi sur les communes et fondée sur des statuts spécifiques.

Dès le 1^{er} janvier 2027, la commune de Curtilles fusionnera avec Lucens.



Historique de l'AIMSLE

La constitution de l'AIMSLE fait suite à la modification des art. 65ss de la Loi Scolaire, en 2006 (suppression des commissions scolaires – interface entre l'école et les autorités communales-, remplacées par les Conseils d'établissements).

Les statuts élaborés par les communes liées aux établissements de Moudon et Lucens ont été acceptés en décembre 2010 avec entrée en exercice au **1^{er} janvier 2011**.



Les rôles de l'AIMSLE

Conformément à ses statuts, l'AIMSLE pourvoit aux besoins:

- de la scolarité obligatoire à la charge des communes
- parascolaires



Scolarité obligatoire:

- Coordination des établissements primaire (EPMLE) et secondaire (ESMLE)
- Gestion administrative des camps, sorties et activités scolaires
- Soutien aux écoles et lien avec les autorités via le Conseil d'établissement



Infrastructures scolaires:

- Mise à disposition et gestion des bâtiments scolaires et salles de sports
- Achat et gestion du mobilier scolaire
- Organisation de l'utilisation des bâtiments (écoles, clubs, manifestations)
- Gestion du personnel lié aux bâtiments (conciergerie)



Accueil parascolaire:

- Mise en place et gestion de l'accueil des enfants en dehors des heures d'école (matin, midi, après-midi, mercredi, vacances (Vac'UAPE))
- Gestion de 204 places d'accueil sur 3 sites (La Barrette à Lucens, La Cabane et Le Château à Moudon)
- Développement et adaptation de l'offre selon les besoins
- Gestion des collaborateurs





Accueil extrascolaire:

- Réfectoire secondaire de la Nouvelle Ochette
 - Devoirs surveillés sur tous les sites scolaires
 - Bibliothèque scolaire (sur temps de midi)
 - Sports scolaires facultatifs (administration et finances)
- 

Transports scolaires:

- Organisation des transports:
 - Bus privés (1-4P et plus si TP pas disponibles)
 - Transports publics (dès la 5P si disponible)
 - Solutions alternatives pour habitations éloignées (taxi)
 - Mise à disposition des horaires, gestion des abonnements, coordination avec CarPostal et les CFF



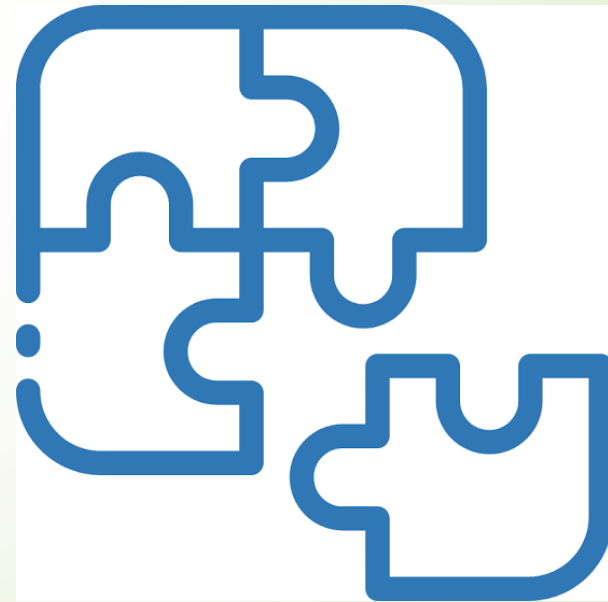
Sécurité:

- Gestion des patrouilleurs scolaires
- Coordination avec les communes et les services de sécurité publique pour la sécurité des trajets

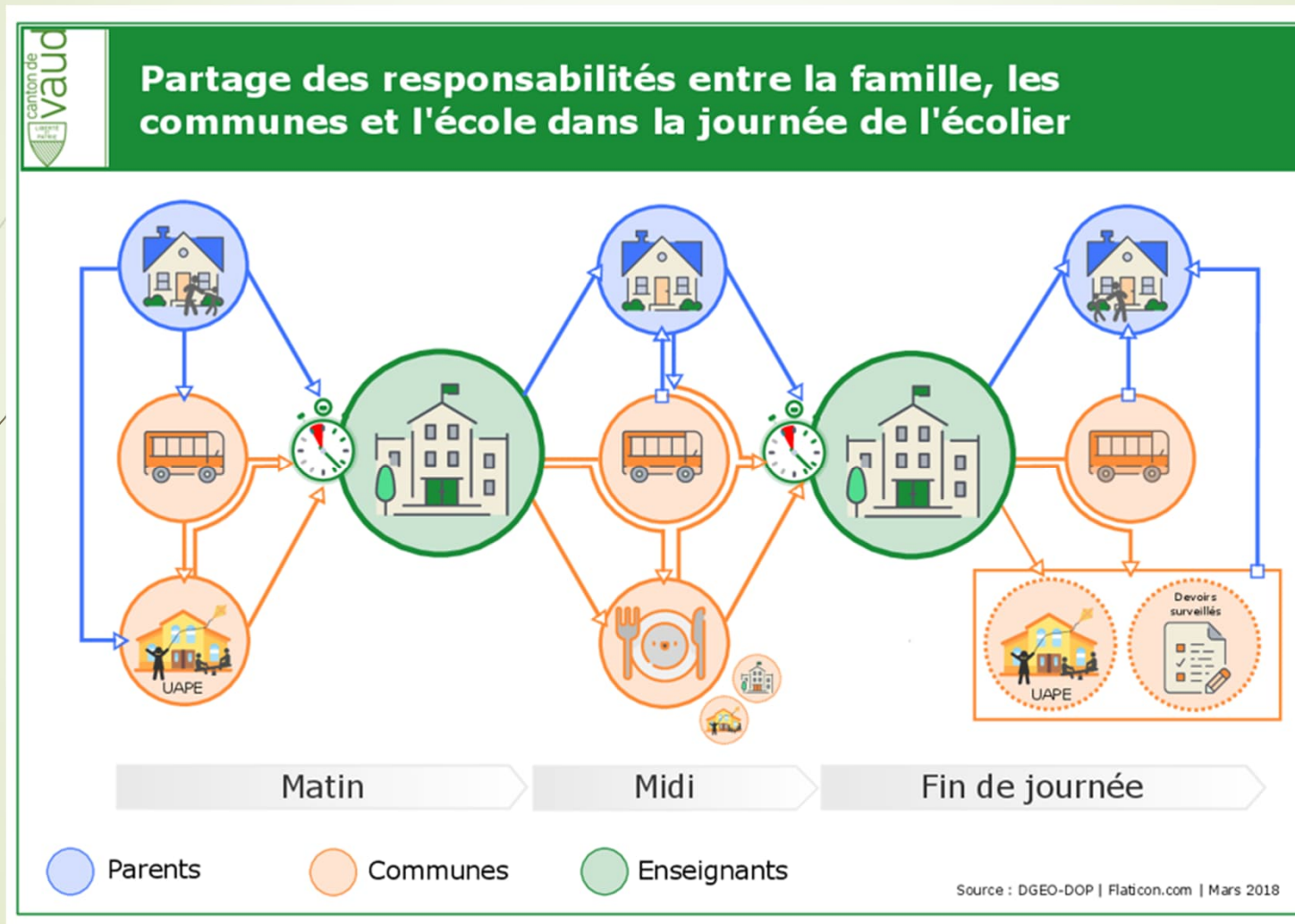


Soutien spécifique:

- Participation à un programme de prévention pour élèves en difficultés avec la Fondation Cherpillod

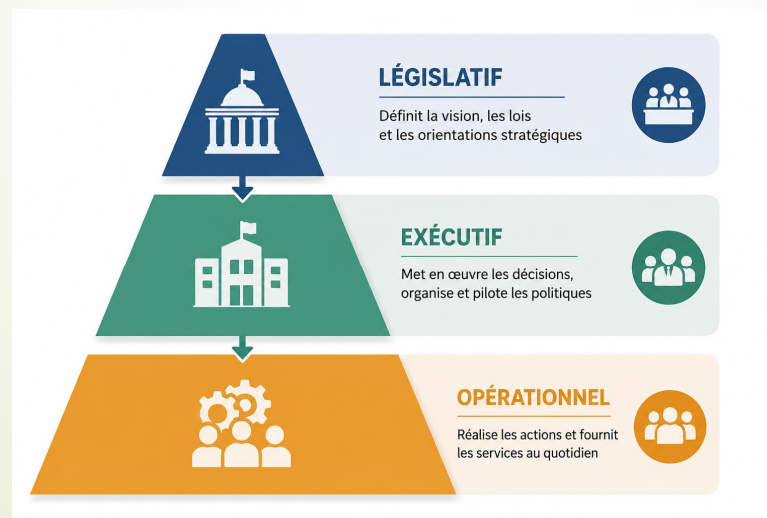


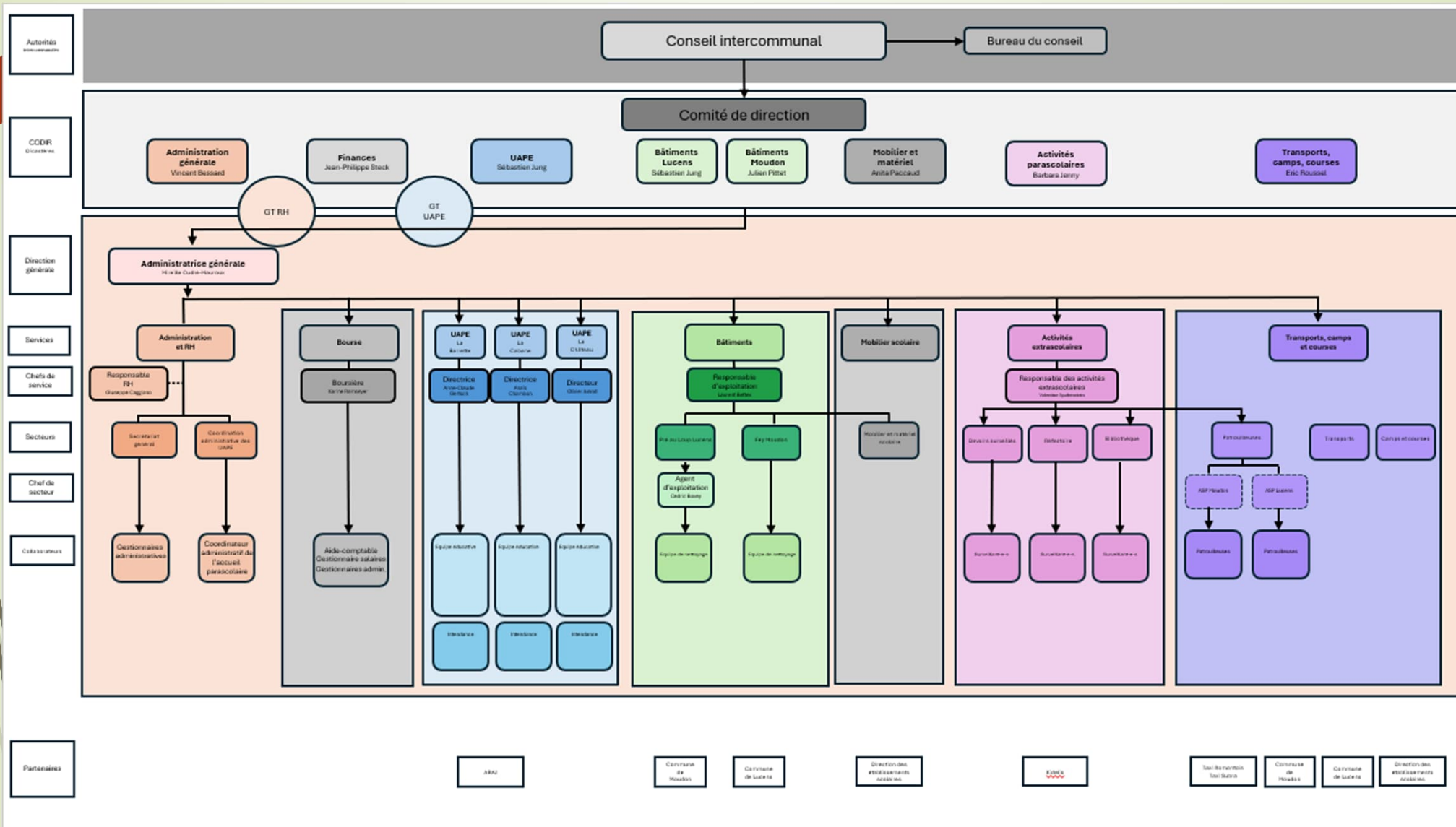
Rappel des responsabilités



L'Association - fonctionnement

- **Législatif** : Conseil intercommunal
(36 membres, 2-3 séances/an)
- **Exécutif** : Comité de direction
(7 membres, env. 2 séances/mois)
- **Opérationnel** : Directions des services
(1 direction générale/cheffe du service administration – 6 chefs de service)





Questions

